



CONTRAT DE PROJETS ETAT REGION 2007-2013

Voyage d'étude – Délégation Marocaine
Mars 2013



Historique CPER

- Les Contrats de projets Etat-Région anciennement Contrat de plan ont été créés par la loi du 29 juillet 1982 pour assurer à l'origine la cohérence entre le plan national et le plan de chaque région.
- Le CPER a gagné en autonomie. C'est aujourd'hui un document par lequel l'Etat et une Région s'engagent sur la programmation et le financement de projets pluriannuels importants.
- Les contrats actuels (cinquième génération) ont été engagés en 2007 en même temps que les programmes européens. Ils devraient s'achever fin 2013.



Les grands projets du CPER

4 grandes priorités

- Améliorer l'accessibilité de la région et faciliter les relations internes ;
- Renforcer et promouvoir l'attractivité du territoire, l'innovation et la création d'emplois ;
- Optimiser la gestion des ressources naturelles, prévenir et gérer les risques ;
- Tirer parti du processus de métropolisation et assurer développement, aménagement et solidarité des territoires ruraux.

2/4

Plusieurs priorités transversales

- Emploi, TIC, égalité hommes-femmes, impact environnementaux et maîtrise des Gaz à Effets de Serre.



Financement

1,666 milliards d'euros sont mobilisés sur 7 ans dans le cadre du CPER Provence-Alpes-Côte-d'Azur,

- 840,462 millions d'euros pour l'État;
- 826,102 millions d'euros pour la Région.

De plus, des conventions départementales d'application du CPER sont venues abonder cette enveloppe à hauteur de **450 millions d'euros**.

Par conséquent, c'est plus de **2 milliards d'euros** qui seront injectés dans la Région grâce au CPER.



Etat de la programmation par grands projets - fin 2011

Améliorer l'accessibilité de la région et faciliter les relations internes (32 % des montants programmés)

- Etat : 70,3 % Région 75 %

Renforcer et promouvoir l'attractivité du territoire, l'innovation et la création d'emplois (31 % des montants programmés)

- Etat : 59,6 % Région 63,3 %

Optimiser la gestion des ressources naturelles, prévenir et gérer les risques (20 % des montants programmés)

- Etat : 67,6 % Région 74,3 %

Tirer parti du processus de métropolisation et assurer dévelop., aménagement et solidarité des territoires ruraux (17 % des montants programmés).

- Etat : 78,2 % Région 60 %



Pilotage du CPER

L'Etat et la Région conviennent de programmer conjointement les actions concourant à la mise en œuvre du contrat.

A cette fin, ils mettent en place :

- un comité régional d'évaluation qui s'occupe du pilotage et de la mise en œuvre (périodicité : annuelle).
- un comité stratégique et de suivi qui s'occupe des orientations stratégiques, de l'évaluation, du suivi et du bilan (périodicité : bi-annuel)
- des comités de programmation thématiques qui s'occupent du suivi des opérations du CPER.



Pilotage du CPER

7 comités de programmation thématiques ont été mis en place recouvrant les domaines d'intervention de la politique des deux partenaires et de celle des collectivités locales associées.

- * CP1: Accessibilité et relations internes;
- * CP2: Economie et connaissance
- * CP3: Agriculture et forêt
- * CP4: Emploi -Formation
- * CP5: Environnement- Risques- Energie- Mer
- * CP6: Santé publique et cohésion
- * CP7: Métropolisation et territoires ruraux



Programmation

- La gestion et le suivi du CPER se fait en lien avec les programmes européens.
- Le Préfet de région et le Président du Conseil régional veillent à la cohérence du CPER avec les dispositifs de mise en œuvre de la Convention interrégionale de massif, du Plan Rhône et des programmes européens, dans le cadre notamment du comité stratégique et de suivi.

Principaux dispositifs de programmation Régionaux en PACA

CPER 2007-2013

PO FEDER 2007-2013

Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) 2009

Le Plan Rhône

L'accord Cadre Etat-Région-Ademe

Convention Inter-Régionale Massif des alpes 2007-2013



Evaluation

Depuis le CPER 2000-2006, la contractualisation Etat/Région s'est accompagnée d'une volonté de structuration en matière de suivi et d'évaluation.

Pour permettre une meilleure efficacité des politiques publiques contractualisées, des bilans annuels et des évaluations mi-parcours ont été réalisés dans le cadre de l'actuel CPER 2007-2013. Ils font suite à un bilan évaluatif du précédent CPER 2000-2006.

En 2013 un marché est lancé pour évaluer les résultats du CPER 2007-2013.

Questions évaluatives

- Le CPER est-il un outil efficace pour l'aménagement et le développement du territoire ? Est-il une réponse adaptée aux enjeux du territoire ?
- Quelle plus-value apporte-t-il en matière d'approche transversale, concertée, partenariale et territoriale par rapport à d'autres dispositifs ou programmes (effet de levier) ?
- Le CPER est-il un instrument de structuration / développement de la démocratie territoriale ?
- Apporte-t-il de la cohérence dans les interventions de l'Etat, de la Région et d'autres partenaires sur le territoire régional ?



Mesure des effets du Contrat de projets 2007/2013

- *Etude de 25 opérations*
- *origine du projet*
- *montage partenarial / financier*
- *résultats obtenus / objectifs*
- *impact terrain / bénéficiaires*
- *restitution aux acteurs*



- *Analyse globale des résultats au regard :*
- *des pédoles CPER*
- *des autres dispositifs régionaux*
- *des données socio-économiques récentes du territoire*



- *Préconisations*

1 AXES PRINCIPAUX :

- *manque*
- *politiques territoriales*
- *création d'emplois*

monographies

*Analyse administrative et financière
(logiciel PRESAGE.)
Enquête porteurs de projets
Parangonnage
Entretiens acteurs du dispositif ...*

*Processus
d'animation et de
co-construction
avec les acteurs
du CPER.*